

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 21 FEVRIER 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Vingt-et-Un du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mme Ghislaine GISORS – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Yane BEZIAT – M. Philippe SARABUS – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PLAN
D'ACTION DU CONSEIL LOCAL DE
SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE
LA DÉLINQUANCE SUR LA
THÉMATIQUE "LUTTE CONTRE
LES ADDICTIONS"
–
DEMANDE DE SUBVENTION 2017**

CM-2017-1S-DCS-16

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1 à L.2211-5, L.5211-59 et D.2211-4 ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la délibération n°CM-2016-1S-DCS-07 du 25 février 2016 relative à la création de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville ;

Vu la délibération n°CM-2016-9S-DAF-88 du 22 décembre 2016, portant approbation du budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n°CM-2016-1S-DCS-07 du 25 février 2016 relative à la création de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville ;

Vu la délibération n°CM-2016-9S-DAF-88 du 22 décembre 2016, portant approbation du budget primitif 2017 ;

Vu le courrier du préfet en date du 22 décembre 2016, informant du lancement de l'appel à projet au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives pour l'année 2017 ;

Vu l'avis favorable des commissions "Sécurité Publique et Prévention de la Délinquance" et "Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale" en date du 6 février 2017 ;

Considérant l'intérêt de la ville du Gosier à mettre en place ses actions de prévention en conformité avec le Plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 ;

Considérant que le plan d'action communal en direction des jeunes et des personnes vulnérables, peut être subventionné par l'Etat au Titre de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, particulièrement la thématique Lutte contre les addictions.

Article 2 : D'autoriser le Maire à solliciter une subvention à l'Etat d'un montant de trois mille euros (3 000 €), au titre de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives de la Délinquance 2017 et à solliciter les autres partenaires à savoir :

- la Région Guadeloupe pour un montant de deux mille euros (2000 €) ;
- le Conseil Départemental de la Guadeloupe pour un montant de deux mille euros (2000 €) ;
- l'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe pour un montant de mille euros (1000 €).

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

24 FEV. 2017

Et publication ou notification
le

24 FEV. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 21 février 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du plan d'actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la thématique Lutte contre les addictions - Demande de subvention 2017

Date de transmission de l'acte : 24/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 24/02/2017

Numéro de l'acte : CM20171SDCS16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170221-CM20171SDCS16-DE

Date de décision : 21/02/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres